

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 127

présenté par

M. Luca, M. Mariani, M. Verchère, M. Poisson, M. Meunier, M. Guillet, M. Darmanin, M. Decool, Mme Schmid, M. Vitel, M. Saddier, M. Mathis, M. Heinrich, M. Reitzer, M. Fromion, M. Aubert, Mme Grosskost, Mme Poletti, M. Suguenot, M. Terrot, M. Perrut, M. Moudenc et M. Dhucq

-----

**ARTICLE 31**

Après la première phrase de l'alinéa 6, insérer la phrase suivante :

« Elle assure également l'enseignement de la géographie et de l'histoire. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La loi sur le Refondation de l'Ecole se doit de réaffirmer l'enseignement de la géographie et de l'histoire, qui sont les fondements de la compréhension du monde et de la nation.